



Aménagement  
SUD DE PONTARLIER

Concertation  
publique

du 15 octobre  
au 10 décembre 2018



Dossier de concertation

# RN57 - AMÉNAGEMENT SUD DE PONTARLIER

DU CARREFOUR DES ROSIERS À LA PLACE DE LA GARE



## Sommaire

Introduction.....	3
Le projet objet de la concertation.....	4
Les acteurs du projet .....	6
Où en sommes-nous ?.....	7
Aujourd'hui, la concertation publique .....	8
Les rendez-vous de la concertation.....	9
<b>10 PARTIE 1 : LES OBJECTIFS DU PROJET</b> .....	
1.1 Améliorer durablement les circulations routières .....	10
1.2 Améliorer et sécuriser la desserte locale et les circulations modes doux .....	13
1.3 Protéger les riverains et les milieux naturels.....	14
<b>15 PARTIE 2 : LES AMÉNAGEMENTS ENVISAGÉS</b> .....	
2.1 Le feu de régulation du trafic et le bilan aujourd'hui .....	15
2.2 Le principe des aménagements et les 5 variantes envisagées .....	16
<i>Aménagement sur place (variante A et variante A')</i> .....	18
<i>Aménagement sur place avec dénivellation du carrefour giratoire André-Malraux (variante B et variante B')</i> .....	20
<i>Aménagement sur place et création d'une nouvelle voie de desserte à l'est de la RN57 (variante C)</i> .....	22
2.3 La réalisation d'une voie pour les modes doux.....	23
2.4. La prise en compte de l'environnement et du cadre de vie .....	24
<i>Le milieu humain</i> .....	24
<i>Les milieux naturels</i> .....	25
2.5. Tableau de comparaison des variantes .....	27
<b>28 PARTIE 3 : ET APRÈS LA CONCERTATION ?</b> .....	
3.1 Le bilan de la concertation et le choix d'une variante .....	28
3.2 Les prochaines études.....	28

# Introduction

En tant que maître d'ouvrage du réseau routier national, le Ministère de la Transition écologique et solidaire a chargé la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Bourgogne Franche-Comté de piloter l'opération d'aménagement de la RN57 au sud de Pontarlier, entre le carrefour des Rosiers (jonction de la RN57 et de la RD437) à La Cluse et Mijoux et la place de la Gare à Pontarlier.

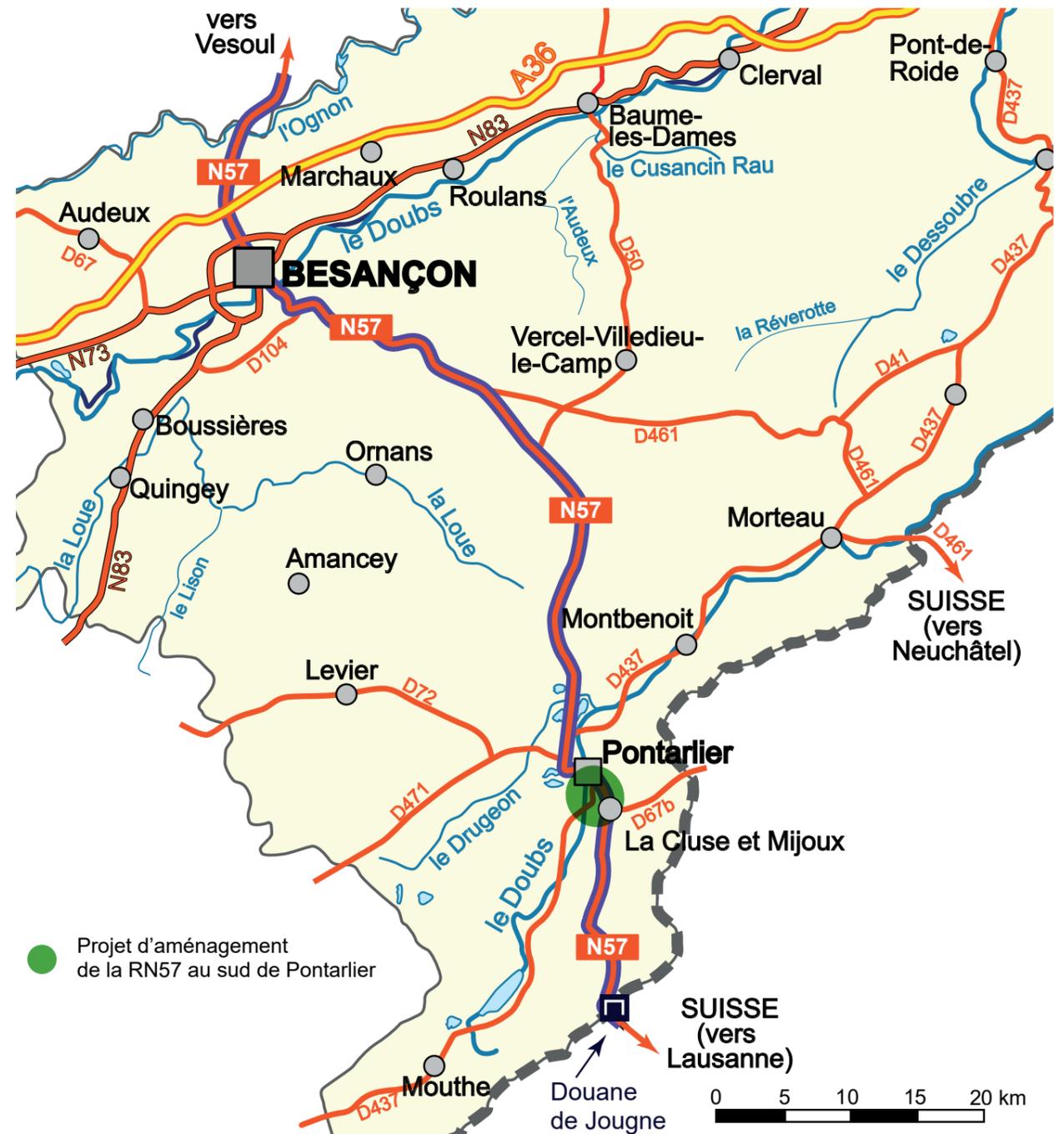
Cet aménagement est destiné à mieux écouler le trafic routier dans le franchissement de Pontarlier, à réduire les temps de parcours des usagers transfrontaliers quotidiens et à améliorer la desserte des zones d'activités ou d'habitat pour les usagers locaux.

Le projet a été bâti en partenariat avec la Ville de Pontarlier, la commune de La Cluse et Mijoux, la Communauté de communes du Grand Pontarlier, la Communauté de communes des Lacs et Montagnes du Haut-Doubs, le Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté et le Département du Doubs.

La DIR Est (Direction Interdépartementale des Routes), en tant qu'exploitant de la RN57, est également associée à son élaboration.

Le projet est présenté aujourd'hui à la concertation publique. Celle-ci est l'occasion de recueillir les avis du public sur différentes variantes d'aménagement. Elle doit permettre d'éclairer la décision sur la variante à retenir, avant de poursuivre les études techniques et les procédures réglementaires.

## > LA SITUATION DU PROJET SUR LA RN57



Source : Menscom - Studio Kali. Fond de carte : LeMorvandiau - wikipédia.

# LE PROJET OBJET DE LA CONCERTATION

La route nationale 57 (RN57) est l'axe du réseau routier national et régional qui assure les liaisons entre le Benelux et la Suisse via Metz, Nancy, Épinal, Vesoul, Besançon et Pontarlier. Elle joue un rôle majeur à l'échelle locale. La RN57 **supporte, au sud de Pontarlier, de nombreux types de circulations** : des trafics interrégionaux, les trafics quotidiens des travailleurs frontaliers se rendant en Suisse, des déplacements liés aux sports d'hiver, les déplacements de proximité ainsi que les déplacements liés à la desserte des zones d'activités et des quartiers d'habitation implantés le long de l'axe.

Du fait de la géographie accidentée et enclavée de Pontarlier, et de la configuration du réseau routier qui converge vers la RN57, l'accès sud de la ville connaît des **pics de fréquentation**. Il est **régulièrement encombré et même temporairement paralysé aux heures de pointe**. De nombreux automobilistes qui cherchent à éviter les bouchons de la RN57 se reportent sur des axes secondaires, puis engendrent des ralentissements supplémentaires lorsqu'ils se réinsèrent sur la route nationale.

L'aménagement de la RN57 au sud de Pontarlier se décompose en deux niveaux d'intervention :

- le premier niveau a consisté en la mise en place, en 2016, d'un feu de régulation du trafic au carrefour le plus congestionné, le carrefour des Rosiers qui réalise la jonction entre la RN57 et la RD437 ;
- le deuxième niveau qui fait aujourd'hui l'objet de la concertation doit permettre :
  - de dissocier le trafic de transit sur la RN57 du trafic de desserte locale afin d'améliorer les conditions de circulation au sud de Pontarlier ;
  - dans le même temps d'améliorer et de sécuriser la desserte locale ;
  - d'intégrer les déplacements modes doux (piétons, vélos...) à la réflexion sur le projet.

L'opération s'inscrit dans un environnement contraint à la fois par le relief (proximité de la montagne du Larmont et de la montagne du Laveron), la proximité du Doubs et l'urbanisation à La Cluse et Mijoux et à Pontarlier. Ainsi l'aménagement de la RN57 au sud de Pontarlier nécessite de porter attention tout à la fois à la **performance de l'infrastructure**, à son **intégration dans le milieu urbain** et aux **questions d'environnement et de cadre de vie des habitants**.

Le projet a pour l'heure fait l'objet d'un premier niveau d'études (études d'opportunité) qui laisse **des marges de manœuvre pour sa définition**. Il sera précisé dans les études ultérieures, en 2019, sur la base de la concertation publique et du choix d'une variante d'aménagement.

L'**enquête publique** est envisagée fin 2019-début 2020 et le lancement des travaux en 2021.

Le projet est estimé entre 12,1 et 21,7 millions d'euros suivant les variantes.

Il est inscrit au Contrat de Plan État-Région 2015-2020 de Bourgogne Franche-Comté pour un montant de 12 millions d'euros, permettant d'engager les études opérationnelles et de réaliser les acquisitions et les travaux. Le financement est partagé entre l'État (75 %), la Région Bourgogne Franche-Comté (12,5 %) et les autres collectivités (12,5 %).

## > LA RN57 DANS L'ENTRÉE SUD DE PONTARLIER



© 4 Vents / DREAL Bourgogne Franche-Comté



# LES ACTEURS DU PROJET

## < La maîtrise d'ouvrage : l'État - DREAL

La Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Bourgogne Franche-Comté, service régional de l'État, assure la **maîtrise d'ouvrage de l'opération d'aménagement de la RN57 au sud de Pontarlier**.

Elle met en œuvre, sous l'autorité du Préfet de Région, les politiques publiques du Ministère de la Transition écologique et solidaire (transition écologique et énergétique, transports durables, préservation des ressources, des patrimoines naturels et paysagers et de la biodiversité) et du Ministère de la Cohésion des territoires.

## < Les collectivités partenaires

L'État a associé, dès l'initiative du projet et afin d'aboutir à une vision commune et partagée, **la Ville de Pontarlier, la commune de La Cluse et Mijoux, la Communauté de communes du Grand Pontarlier, la Communauté de communes des Lacs et Montagnes du Haut-Doubs, le Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté et le Département du Doubs**.

Une concertation étroite a été menée avec ces collectivités partenaires tout au long des études pour faire évoluer le projet, identifier des variantes d'aménagement et prendre en compte l'ensemble des enjeux.

La DIR Est (Direction Interdépartementale des Routes), en tant qu'exploitant de la RN57, a également été associée à l'élaboration du projet.



Commune de  
**LA CLUSE  
et MIJOUX**



**RÉGION  
BOURGOGNE  
FRANCHE  
COMTÉ**

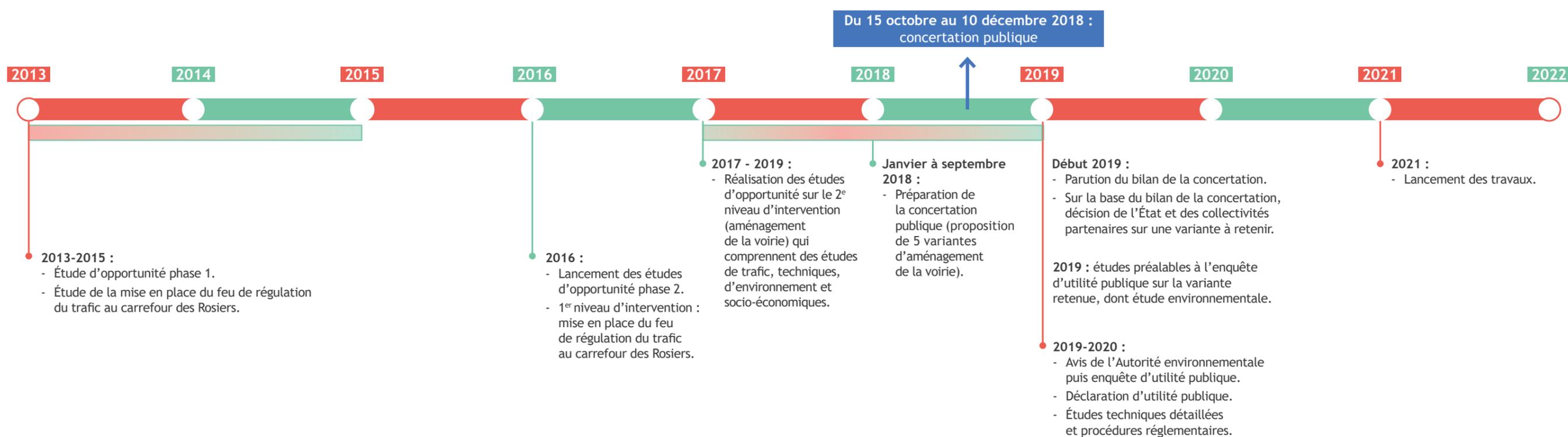


# OÙ EN SOMMES-NOUS ?

À la suite de la mise en place d'un feu de régulation du trafic au carrefour le plus congestionné (carrefour des Rosiers) en 2016, l'État, maître d'ouvrage, a approfondi les études d'opportunité sur l'aménagement de la RN57 au sud de Pontarlier entre le carrefour des Rosiers à La Cluse et Mijoux et la place de la Gare à Pontarlier.

La concertation publique qui se tient aujourd'hui permettra d'identifier la variante préférée et, sur cette base, d'enrichir les études ultérieures, préalables à l'enquête d'utilité publique\*.

## > L'AVANCEMENT DU PROJET ET LE PLANNING PRÉVISIONNEL



\* Voir également 3. Et après la concertation ?

# AUJOURD'HUI, LA CONCERTATION PUBLIQUE

La concertation publique est organisée au titre de l'article L103-2 du Code de l'Urbanisme par l'État, maître d'ouvrage de l'opération.  
Elle est conçue pour que chacun soit informé et ait la possibilité de faire part de son point de vue pour enrichir le projet.

## < Les objectifs de la concertation

La concertation doit permettre :

- d'informer sur le projet, ses objectifs, les différentes étapes nécessaires à son élaboration et les résultats des études conduites jusqu'ici (études d'opportunité), en particulier les variantes d'aménagement envisagées ;
- de donner l'occasion à chacun, usager de la RN57, habitant, acteur du territoire, de faire part de ses réactions, attentes, préoccupations ou propositions ;
- d'éclairer la décision qui sera prise par l'État et les collectivités partenaires sur une variante.

## < Le périmètre de la concertation

Le périmètre de la concertation concerne les communes de Pontarlier et La Cluse et Mijoux dans lesquelles les aménagements sont envisagés.

Les usagers, les habitants et les acteurs sont tout particulièrement invités à s'exprimer sur :

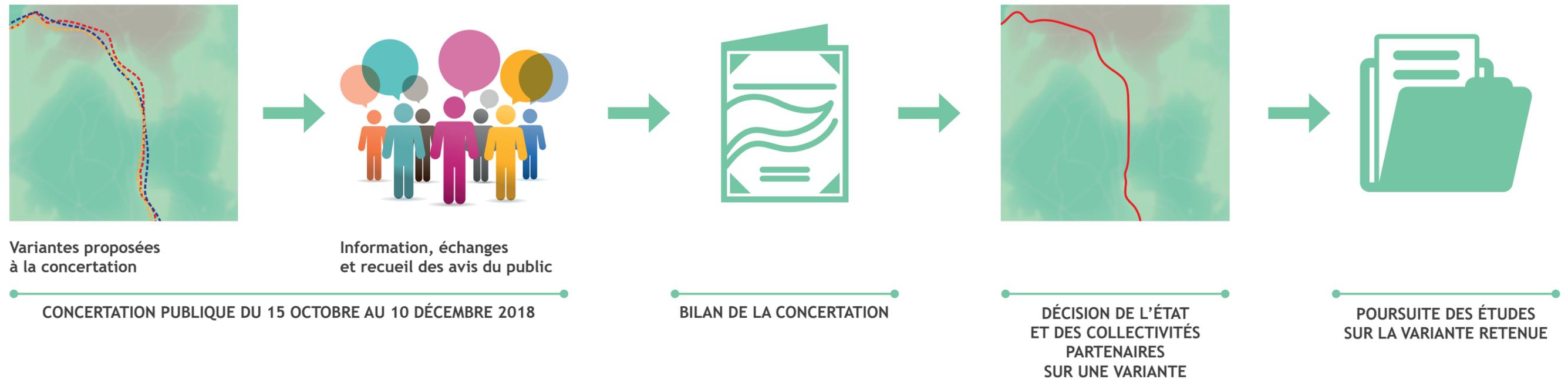
- les objectifs du projet (amélioration des conditions de circulation, amélioration de la desserte locale, prise en compte des modes doux, etc.).

**EN SAVOIR +** : *partie 1 du dossier de concertation*

- les aménagements envisagés (variantes d'aménagement, caractéristiques techniques, environnement et cadre de vie, coûts, etc.).

**EN SAVOIR +** : *partie 2 du dossier de concertation*

## > LA DÉCISION SUR UNE VARIANTE D'AMÉNAGEMENT (schéma de principe)



# LES RENDEZ-VOUS DE LA CONCERTATION

## Du 15 octobre au 10 décembre 2018

### < Informez-vous

Les moyens d'information mis à votre disposition sont :

- **le présent dossier de concertation**, en consultation :
  - à la mairie de Pontarlier et à la mairie de La Cluse et Mijoux, aux horaires habituels d'ouverture ;
  - sur le site Internet de la DREAL Bourgogne Franche-Comté : [www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr](http://www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr)
- **la synthèse du dossier de concertation** (document de 6 pages) :
  - diffusée dans les boîtes aux lettres des habitants des quartiers riverains du projet ;
  - mise à disposition à la mairie de Pontarlier et à la mairie de La Cluse et Mijoux, aux horaires habituels d'ouverture ;
  - disponible sur le site Internet de la DREAL Bourgogne Franche-Comté : [www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr](http://www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr)
- **l'exposition sur le projet** présentée :
  - à la mairie de Pontarlier et à la mairie de La Cluse et Mijoux, aux horaires habituels d'ouverture ;
  - sur le site Internet de la DREAL Bourgogne Franche-Comté : [www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr](http://www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr)
- **les permanences et la réunion publique** (voir ci-contre).

.....  
TOUTE L'INFO SUR :



### < Exprimez-vous

- **Sur les registres** mis à disposition du public aux côtés des expositions à la mairie de Pontarlier et à la mairie de La Cluse et Mijoux
- **Par courriel** : [rn57pontarlier@developpement-durable.gouv.fr](mailto:rn57pontarlier@developpement-durable.gouv.fr)
- **Par courrier** :
  - « Concertation RN57-Aménagement sud de Pontarlier »
  - DREAL Bourgogne Franche-Comté - 21B rue Alain-Savary
  - CS 31269 - 25005 Besançon Cedex

### < Venez échanger sur le projet

- **Les permanences à Pontarlier** :
  - samedi 20 octobre 2018 de 9 h à 12 h, bureau situé dans le théâtre Bernard-Blier (rue du Bastion) ;
  - mercredi 24 octobre 2018 de 14h à 18h, salle des services techniques (5<sup>e</sup> étage de la mairie) ;
  - mercredi 14 novembre 2018 de 14h à 18h, salle des services techniques (5<sup>e</sup> étage de la mairie) ;
  - samedi 17 novembre 2018 de 9h à 12h, bureau situé dans le théâtre Bernard-Blier (rue du Bastion) ;
  - mercredi 28 novembre 2018 de 14h à 18h, salle des services techniques (5<sup>e</sup> étage de la mairie)
- **Les permanences à La Cluse et Mijoux (à la mairie)** :
  - samedi 10 novembre de 9h à 12h ;
  - mercredi 21 novembre de 16h à 19h ;
  - samedi 1er décembre de 9h à 12h
- **La réunion publique**, ouverte à tous, lundi 12 novembre 2018 à 20h à la salle des Capucins (18 rue de Salins 25300 Pontarlier).

# LES OBJECTIFS DU PROJET

L'aménagement de la RN57 au sud de Pontarlier, entre le carrefour des Rosiers à La Cluse et Mijoux et la place de la Gare à Pontarlier, a pour objectif principal d'améliorer les conditions de circulation. En prenant en compte les milieux naturels, le contexte urbain et le cadre de vie des habitants, l'aménagement devra permettre d'améliorer la traversée de Pontarlier au bénéfice des usagers de la route, des utilisateurs des modes doux et des riverains, tout en veillant à limiter les impacts.

## 1.1 AMÉLIORER DURABLEMENT LES CIRCULATIONS ROUTIÈRES

À l'image des régions frontalières en France, le bassin de vie de Pontarlier a connu un essor lié à la proximité de la Suisse. Son dynamisme s'est traduit, à partir de 2001, par une augmentation progressive des déplacements domicile-travail des travailleurs frontaliers et en conséquence du trafic sur la RN57 qui est l'axe principal d'accès à la Suisse via la douane de Jougne. Cette augmentation a été forte entre 2008 et 2014, de l'ordre de 2,8 % par an.

L'activité en Suisse s'étant ralentie, dans le secteur de l'horlogerie notamment, les trafics frontaliers se sont stabilisés depuis 2014. Toutefois ils restent à des **niveaux élevés au sud de Pontarlier les jours de semaine : 20 000 véhicules par jour** circulent sur la section de deux kilomètres en entrée de ville, la plus chargée, qui va du carrefour des Rosiers au carrefour giratoire André-Malraux. En parallèle les **trafics du samedi**, générés par l'attractivité commerciale du bassin de Pontarlier, ont augmenté : ils sont passés sur cette section de 23 000 véhicules par jour en 2013 à **25 000 véhicules par jour** en 2017, avec certaines pointes constatées en période de préparation des fêtes de Noël à 30 000 véhicules par jour.

Les caractéristiques du réseau routier au sud de Pontarlier sont spécifiques. Dans ce secteur, la RN57 est à **2 voies** (1 voie dans chaque sens). Les principales routes départementales vers et depuis la Suisse, qui génèrent elles-mêmes des trafics importants, **débouchent sur la RN57 au sud, avant la traversée de Pontarlier**. Dans les secteurs urbanisés, la RN57 sert à la desserte locale (des commerces, des lotissements et quartiers d'habitations, des équipements scolaires...) et les entrées et sorties des véhicules dans ou depuis les voies attenantes provoquent des **cisaillements\*** qui ralentissent le trafic. Sur la RN57 se mêlent également les flux en direction de la gare et de l'ouest de Pontarlier (pour deux tiers environ), qui sont prioritairement des

trafics de transit\*, et les trafics en direction du centre-ville de Pontarlier (pour un tiers environ) qui sont prioritairement des trafics de desserte\*.

Couplée à la hausse continue des flux routiers, le manque de capacité de l'infrastructure, la mixité des trafics et les nombreuses intersections avec les autres axes routiers et voies urbaines conduisent à des **engorgements, à une paralysie et à des remontées de file importantes aux heures de pointe**. L'entrée sud de Pontarlier constitue de ce fait un goulot d'étranglement.

On observe une saturation de la RN57 sur **4 km dans le sens Sud-Nord** en période de pointe du soir, soit principalement **entre 16h et 19h les jours de semaine**. Cette difficulté est également observée en période hivernale lors des **retours des sports d'hiver et les samedis**, ces jours-là dans les deux sens de circulation.

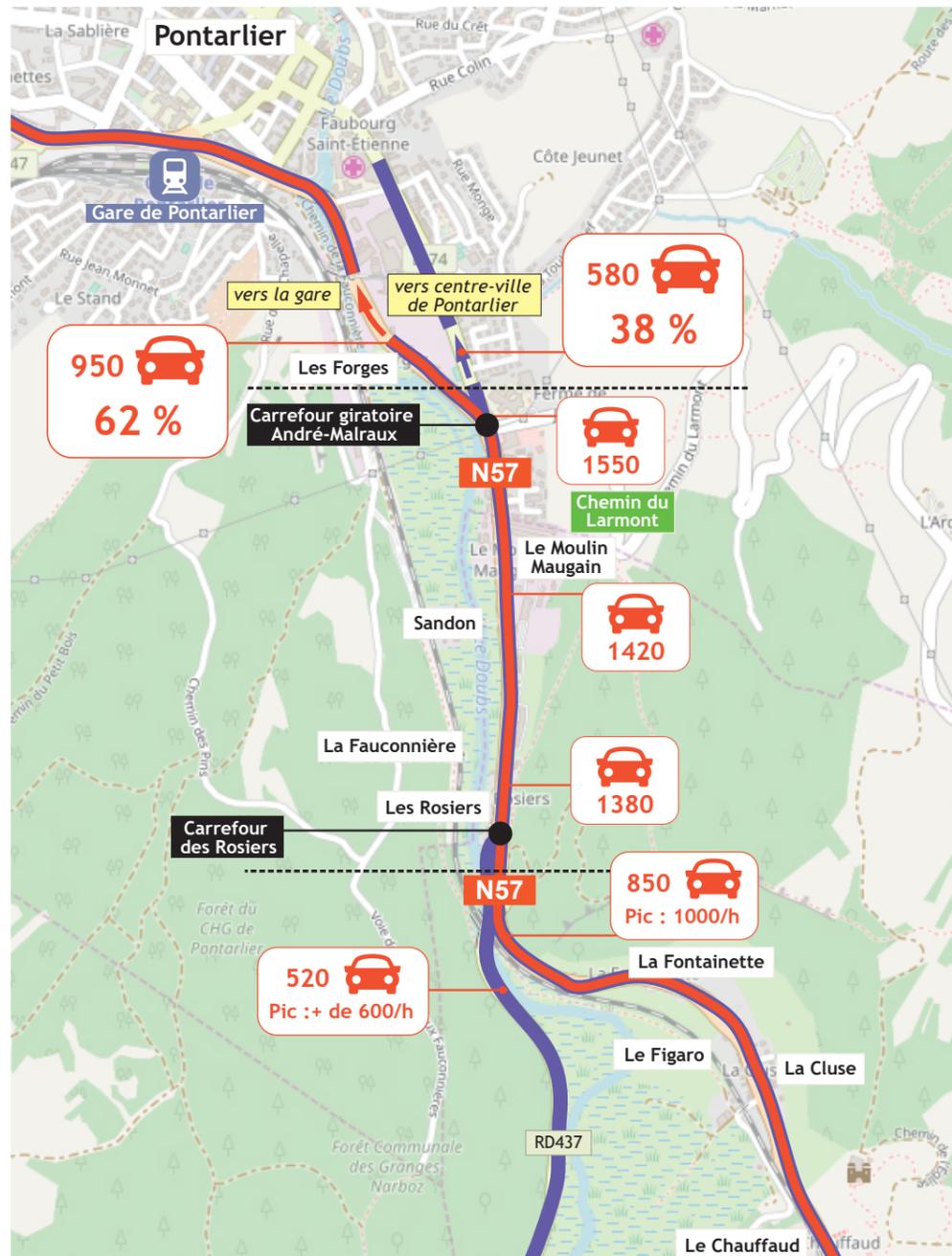
### DÉFINITIONS

**CISAILLEMENT** : fait pour un véhicule de couper l'itinéraire d'autres véhicules, pour entrer sur une voie adjacente par exemple. Cela oblige les autres véhicules à ralentir, ou à s'arrêter, pour laisser le premier véhicule manœuvrer. Cette situation de cisaillement se rencontre en particulier avec les « tourne à gauche ».

**TRAFIC DE TRANSIT** : trafic constitué des véhicules traversant le secteur du projet sans s'y arrêter.

**TRAFIC DE DESSERTE** : trafic constitué des véhicules utilisant la RN57 pour des déplacements en provenance ou à destination des secteurs proches du projet (hameaux et quartiers le long de la route nationale, centre-ville, etc.).

> **LES TRAFICS SUR LA SECTION « CARREFOUR DES ROSIERS-GIRATOIRE ANDRÉ-MALRAUX »**  
(moyenne horaire aux heures de pointe du soir dans le sens Suisse-Besançon)



© Fonds : OpenStreetMap.

Cette saturation entraîne également l'utilisation massive d'itinéraires d'évitement (ou « shunts ») sur des routes départementales, qui, s'ils donnent aux automobilistes la possibilité d'éviter les bouchons de la RN57 et de pratiquer des vitesses plus élevées, allongent les distances parcourues, sont pour certains inadaptés au trafic de transit et peuvent, en hiver, se révéler difficilement praticables.

Des shunts auto-entretiennent et amplifient les phénomènes de saturation car leurs itinéraires rejoignent la RN57 au sud de Pontarlier et augmentent les flux entrants sur l'axe :

- la RD6 et la RD67B rejoignent la RN57 respectivement à La Gauffre et au Frambourg, lieux-dits de la commune de La Cluse et Mijoux ;
- la RD437 rejoint la RN57 au carrefour des Rosiers. À cet endroit l'insertion dans le bouchon se faisait auparavant à raison d'un véhicule sur deux, ce qui pénalisait les usagers de la RN57 qui sont plus nombreux. C'est pourquoi un feu de régulation a été installé en 2016 : il permet de donner la priorité aux véhicules venant de la RN57 et d'éviter de dégrader encore la situation de congestion ;
- le chemin du Larmont qui rejoint la RN57 juste avant le giratoire André-Malraux.

La saturation au sud de Pontarlier génère des augmentations de temps de parcours qui atteignent en moyenne 15 minutes sur la RN57 entre 17h et 17h30 et peuvent, certains jours, atteindre 20 à 25 minutes.

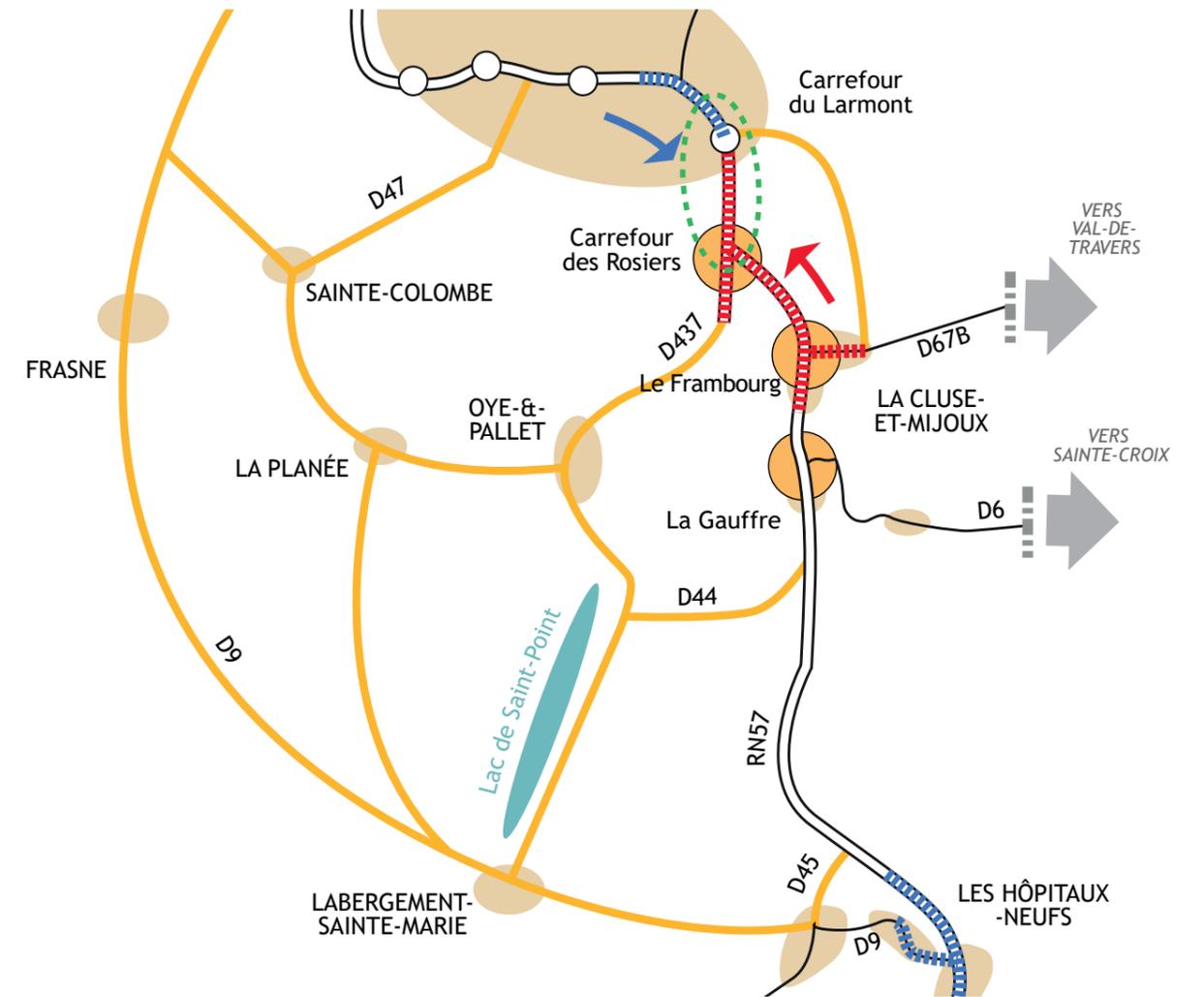
L'amélioration des conditions de la circulation routière pour tous les usagers (travailleurs frontaliers, habitants, automobilistes en transit) est l'un des principaux enjeux du projet d'aménagement de la RN57 au sud de Pontarlier.

## > REMONTÉE DE FILE À LA CLUSE ET MIJOUX



© DREAL Bourgogne Franche-Comté

## > DES SHUNTS PÉNALISANT POUR LA FLUIDITÉ DE LA RN57



- Aires urbaines
- Secteur étudié
- Frontière franco-suisse
- Principaux points noirs
- Shunts utilisés pour éviter les embouteillages du soir à l'entrée sud de Pontarlier
- Congestion aux heures de pointe du matin en semaine dans le sens Besançon/Suisse
- Sens concerné
- Congestion aux heures de pointe du soir en semaine dans le sens Suisse/Besançon
- Sens concerné

© DREAL Bourgogne Franche-Comté

## 1.2. AMÉLIORER ET SÉCURISER LA DESSERTE LOCALE ET LES CIRCULATIONS MODES DOUX

Dans les secteurs urbanisés, la RN57 ouvre sur la voirie de desserte locale. Entre le carrefour des Rosiers et le carrefour giratoire André-Malraux, la RN57 échange dans le sens Sud-Nord avec :

- une voie qui permet d'accéder au supermarché «Aldi» et à la zone commerciale des Rosiers ;
- une voie qui conduit vers l'usine Cofreco ;
- les rues François-Villon et André-Chenier qui desservent des lotissements ;
- le Chemin du Larmont qui permet d'accéder à des habitations, au supermarché «Carrefour», au collège André-Malraux et au gymnase du Larmont et qui conduit ensuite sur la montagne du Larmont.

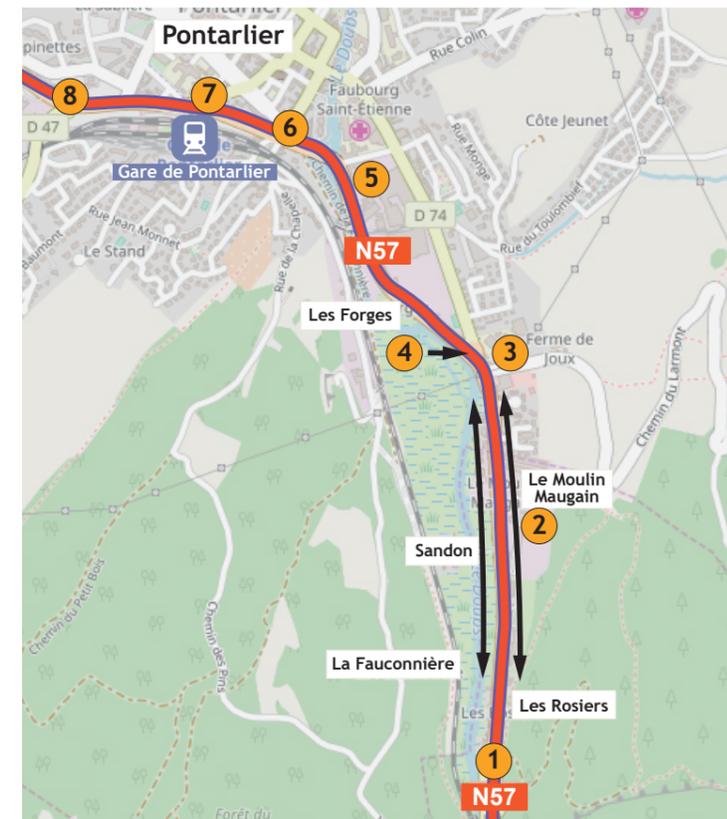
Au nord du giratoire André-Malraux, la RN57 longe l'entreprise Nestlé, croise la rue de l'Industrie, longe le centre hospitalier puis échange avec la voirie urbaine au carrefour à feux de la place Saint-Claude et au giratoire de la place de la Gare.

Chaque manœuvre de sortie ou d'entrée de véhicule sur la route nationale à partir de ces voies engendre un ralentissement, une circulation en accordéon voire un blocage de la file de véhicules sur la RN57.

La RN57 est également la voie d'accès à différents équipements publics, en particulier le collège André-Malraux et le gymnase du Larmont. Ces derniers sont desservis par les véhicules particuliers mais aussi par les cars scolaires. Ces équipements génèrent également de nombreuses circulations à pied ou à deux-roues. L'ensemble de ces sujets, accès des cars scolaires, modes doux (vélos, piétons, rollers, etc.) ou encore traversées piétonnes de la RN57 en ville, doit être pris en compte dans la réflexion sur le projet, qui peut devenir une opportunité sur la section concernée.

**Le projet d'aménagement de la RN57 au sud de Pontarlier a pour objectif d'apaiser et de sécuriser les circulations liées à la desserte des habitations et des activités implantées le long de l'axe.**

### > LES ENJEUX URBAINS DANS LE PÉRIMÈTRE DU PROJET



© Fonds : OpenStreetMap.

- 1 Carrefour des Rosiers
- 2 Desserte des riverains (résidents et activités).
- 3 Desserte du collège André-Malraux (véhicules particuliers, autocars, modes doux).
- 4 Carrefour giratoire André-Malraux à repenser.
- 5 Rue de l'Industrie et carrefour de l'hôpital.
- 6 Carrefour à feux de la place Saint-Claude.
- 7 Carrefour giratoire de la place de la Gare.
- 8 Carrefour giratoire Louis-Pergaud

## 1.3. PROTÉGER LES RIVERAINS ET LES MILIEUX NATURELS

La zone du projet s'inscrit dans la cluse de Pontarlier, à l'est du Doubs, dans un territoire fortement urbanisé et en limites d'espaces agricoles et naturels qui présentent un grand intérêt écologique.

Les sensibilités liées au milieu humain et aux milieux naturels concernés par la RN57 ont été caractérisées au cours des études d'opportunité par un état initial de l'environnement, dont les principaux résultats sont présentés au point 2.4. de ce dossier.

Les principales thématiques relevées, qui nécessiteront une attention particulière dans la suite des études de manière à limiter au maximum les impacts des aménagements envisagés, sont les suivantes :

- les **niveaux sonores** le long de la RN57;
- le **foncier** nécessaire au projet;
- la **proximité du Doubs** et les contraintes liées au **Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRI) du Doubs amont** (zones inondables);
- les **ressources en eau**, souterraine et superficielle;
- les périmètres de protection des **monuments historiques**;
- les zonages et espaces réglementaires pour la **protection des milieux naturels**.

> VUE SUR LA RN57 ET SON ENVIRONNEMENT À L'ENTRÉE SUD DE PONTARLIER



© Droits réservés

# LES AMÉNAGEMENTS ENVISAGÉS

Le projet d'aménagement de la RN57 est destiné, en redonnant de la capacité à la route nationale et en réorganisant certains carrefours, à améliorer les conditions de circulation dans l'entrée sud de Pontarlier, dans le sens des circulations Sud-Nord (vers Pontarlier) qui est le plus problématique.

Au stade actuel des études, plusieurs variantes d'aménagement ont été recherchées et étudiées. Elles font l'objet de la présente concertation publique. Les études de détail seront poursuivies sur la variante qui sera retenue par l'État et les collectivités partenaires à l'issue de la concertation.

## 2.1. LE FEU DE RÉGULATION DU TRAFIC ET LE BILAN AUJOURD'HUI

Le premier niveau d'intervention sur la RN57 au sud de Pontarlier a consisté en la mise en place, en mai 2016, d'un feu de régulation du trafic sur la RD437 à hauteur du carrefour des Rosiers dans le sens Sud-Nord. Sa fonction est de limiter l'usage du shunt par la RD437 et de donner la priorité aux véhicules venant de la RN57.

Aux heures de pointe du soir, ces véhicules étaient auparavant contraints de s'insérer dans le bouchon sur la route nationale au rythme d'un véhicule provenant de la route nationale pour un provenant de la route départementale, ce qui contribuait au blocage du trafic.

Le bilan du feu de régulation a été tiré en 2017 sur la base de campagnes de mesures du trafic.

La priorité donnée à la RN57 par rapport à la RD437 a permis que certains trafics qui se reportaient sur des itinéraires de shunt avant la mise en place du feu reviennent sur la RN57. En termes de temps de parcours, le feu a permis un gain de l'ordre de 4 minutes sur la section allant de La Gauffre au giratoire André-Malraux, sur un temps de parcours moyen de 20 minutes en heure de pointe sans le feu.

Toutefois les congestions restent importantes sur la RN57. En effet, le feu de régulation n'a pas pour fonction d'apporter de la capacité sur la RN57. Il ne peut à lui seul fluidifier l'ensemble de l'axe dans la mesure où de fortes difficultés de circulation, dues notamment aux cisaillements aux entrées et sorties sur les voies attenantes à la route nationale, se situent au nord de la régulation, en entrée de ville de Pontarlier.

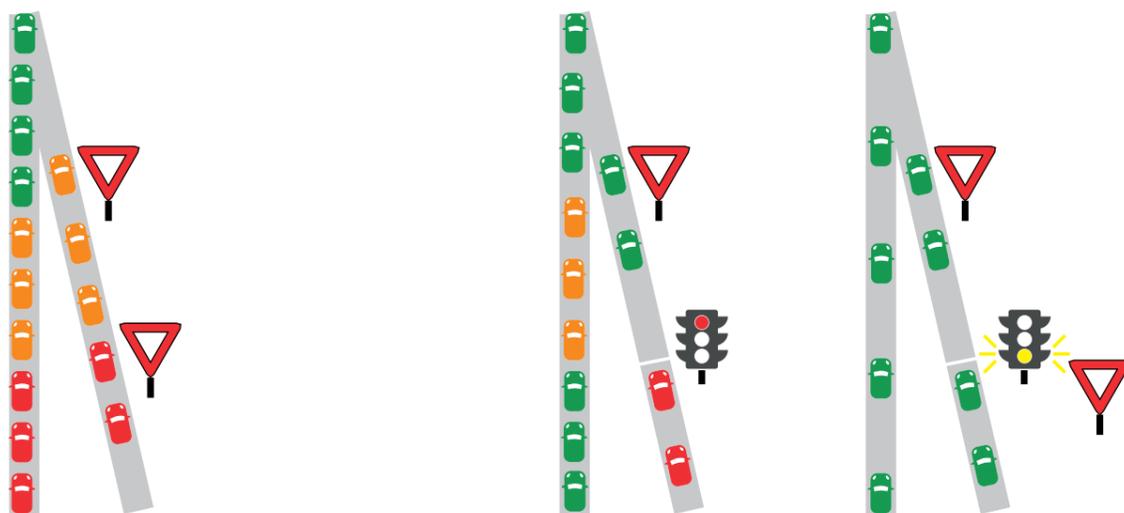
Une solution durable passe par des aménagements de voiries, objets du projet.

### > LE FEU DE RÉGULATION DU CARREFOUR DES ROSIERS



© Trafalgare

## &gt; LE PRINCIPE DE LA RÉGULATION D'ACCÈS PAR FEU



TRAFFIC SANS RÉGULATION

TRAFFIC AVEC RÉGULATION

© DREAL Bourgogne Franche-Comté

Sans régulation, la circulation est dense, les véhicules entrants provoquent un ralentissement sur la voie principale en amont de la bretelle d'accès.

Avec régulation, les véhicules entrants sont stoppés et contenus quelques instants sur la bretelle d'accès. La circulation sur la voie rapide se fluidifie. Les véhicules entrants sont alors libérés dans un flux qui peut les accueillir sans ralentissement.

## 2.2. LE PRINCIPE DES AMÉNAGEMENTS ET LES 5 VARIANTES ENVISAGÉES

Le deuxième niveau d'intervention sur la RN57 au sud de Pontarlier consiste en des aménagements de l'infrastructure situés prioritairement entre le carrefour des Rosiers et le carrefour giratoire André-Malraux, section qui accueille le plus de trafic et qui est la plus congestionnée aux heures de pointe du soir dans le sens Sud-Nord.

Ils doivent permettre sur cette section, pour améliorer durablement les conditions de circulation et de franchissement de Pontarlier :

- de **séparer le trafic de transit du trafic de desserte locale** ;
- de **moins perturber le trafic** de la RN57 en évitant les ralentissements dus aux entrées et aux sorties des véhicules vers les voies attenantes.

Ces objectifs sont traduits dans les 5 variantes proposées à la concertation, qui intègrent :

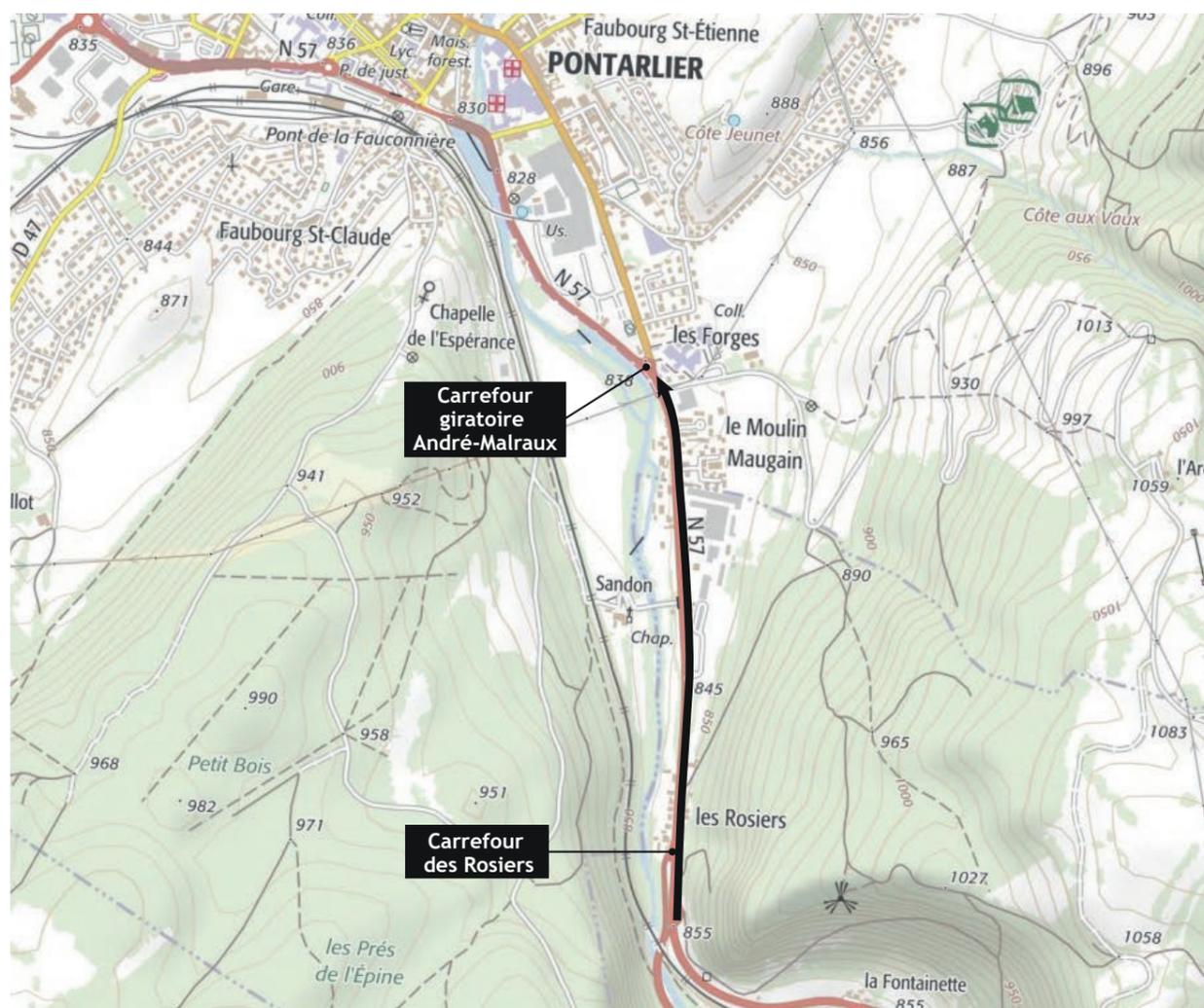
- soit la création « sur place » d'une section de la RN57 à 2 voies dans le sens Sud-Nord, soit, en plus d'une partie aménagée sur place, la création d'une nouvelle voie de desserte à l'est de la route nationale qui aurait vocation à accueillir le trafic à destination du centre-ville ;
- le traitement des carrefours.

Afin de pouvoir améliorer encore les temps de traversée de Pontarlier, la réflexion et le périmètre du projet sont élargis au carrefour Saint-Claude et au carrefour giratoire de la place de la Gare.

Ces aménagements doivent permettre, selon les variantes, un **gain de temps de parcours estimé par rapport à la situation actuelle de 5 à 14 minutes environ**.

## &gt; 5 VARIANTES D'AMÉNAGEMENT

## &lt; Variantes « Aménagement sur place de la RN57 » &gt;



Fond : IGN

**Variante A**

« Aménagement sur place »

**Variante A'**

« Aménagement sur place  
+ modification du carrefour Saint-Claude  
+ modification du carrefour place de la Gare »

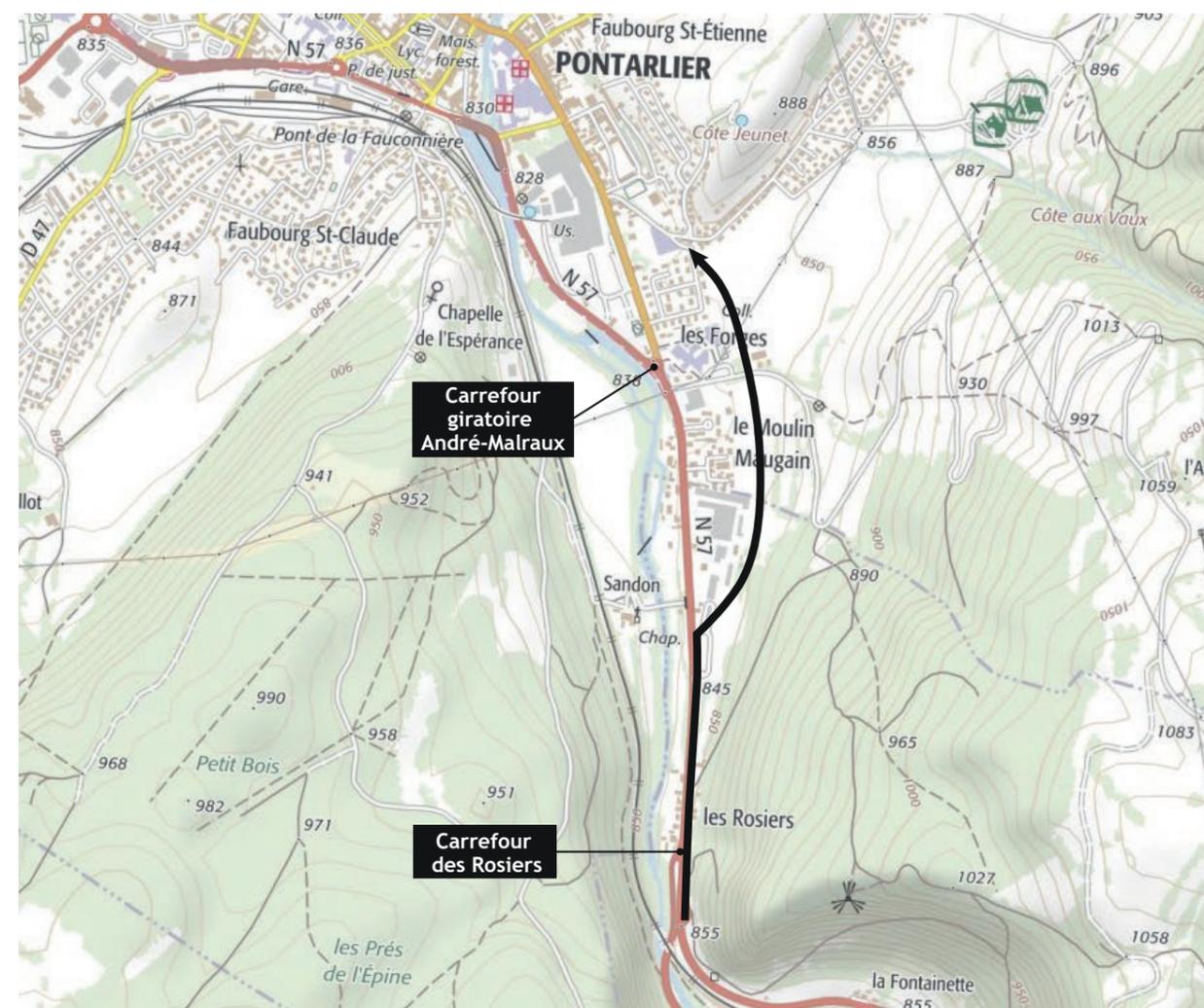
**Variante B**

« Aménagement sur place avec dénivellation  
du carrefour giratoire André-Malraux »

**Variante B'**

« Aménagement sur place avec dénivellation  
du carrefour giratoire André-Malraux + modification  
du carrefour Saint-Claude + modification du carrefour  
place de la Gare »

## &lt; Variante « Création d'une nouvelle voie de desserte » &gt;

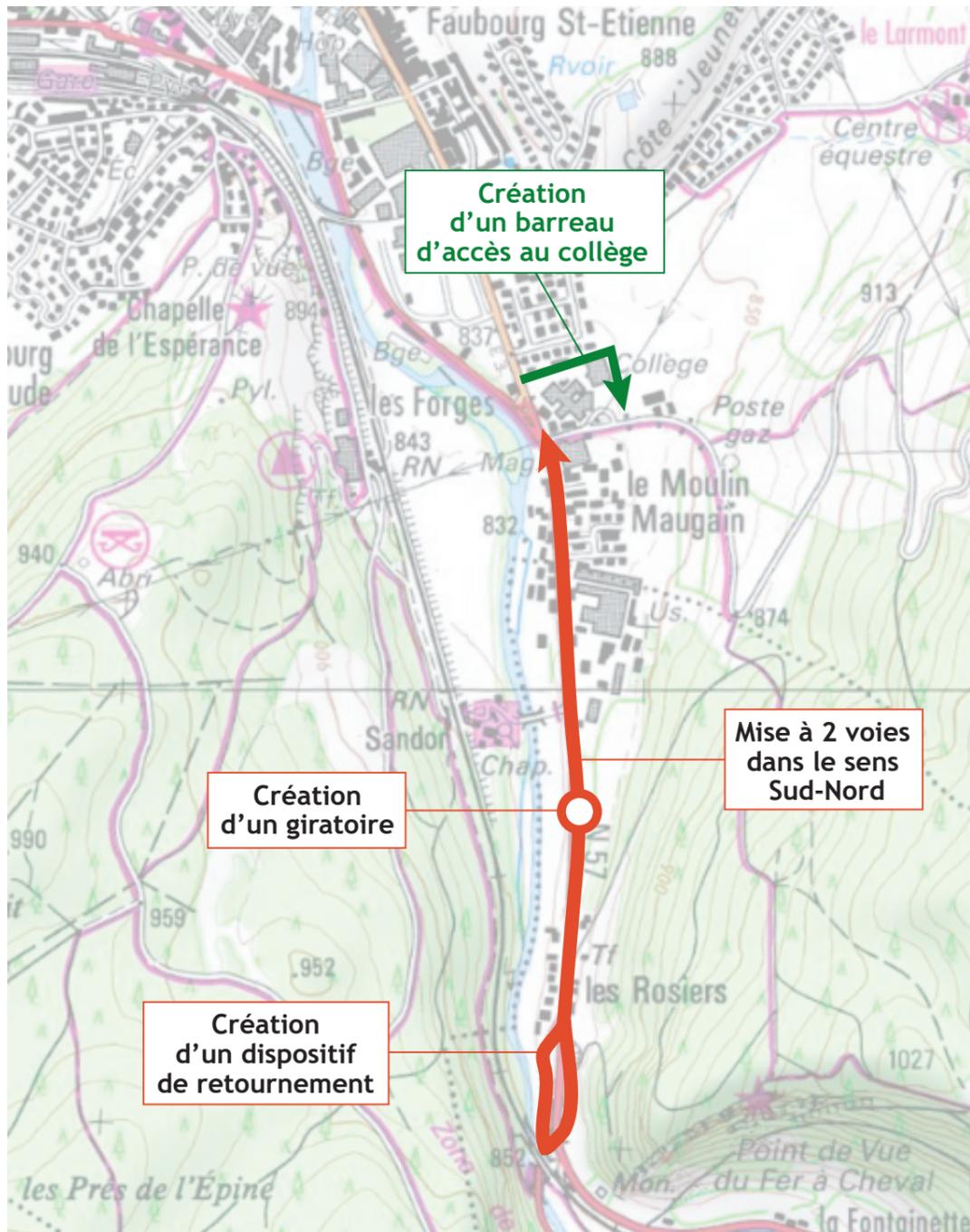


Fond : IGN

**Variante C**

« Aménagement sur place entre le carrefour  
des Rosiers et l'enseigne "Aldi" + nouvelle voie  
de desserte à l'est de la RN57 + suppression  
du giratoire André-Malraux »

## &gt; LA VARIANTE A



Fond : IGN

La variante A consiste en un aménagement sur place de la RN57, avec mise à 2 voies dans le sens Sud-Nord, du carrefour des Rosiers au carrefour giratoire André-Malraux. Cet élargissement utilise pour partie l'emprise de la voie médiane existante.

Dans cette variante, tous les accès riverains en tourne à droite seraient maintenus. Un séparateur central entre la voie Nord-Sud et la double voie Sud-Nord serait installé pour permettre :

- d'empêcher physiquement les mouvements de tourne à gauche et les ralentissements des circulations qu'ils induisent; toutefois les accès riverains en tourne à gauche seraient de ce fait pénalisés;
- de créer des refuges pour les futures traversées piétonnes.

Cette variante nécessite pour fonctionner de manière optimale la création :

- d'un giratoire au niveau de l'enseigne Aldi pour maintenir l'accès au supermarché et aux habitations et entreprises installées dans cette zone;
- d'un dispositif de retournement aux Rosiers sur la RD437 pour maintenir un accès à la route nationale pour les riverains;
- d'un barreau d'accès au collège André-Malraux par l'arrière du collège afin de séparer les flux entrant vers le collège des flux sortant.

Le carrefour chemin du Larmont-RN57 serait régulé par un feu permettant, en interdisant les tourne à gauche :

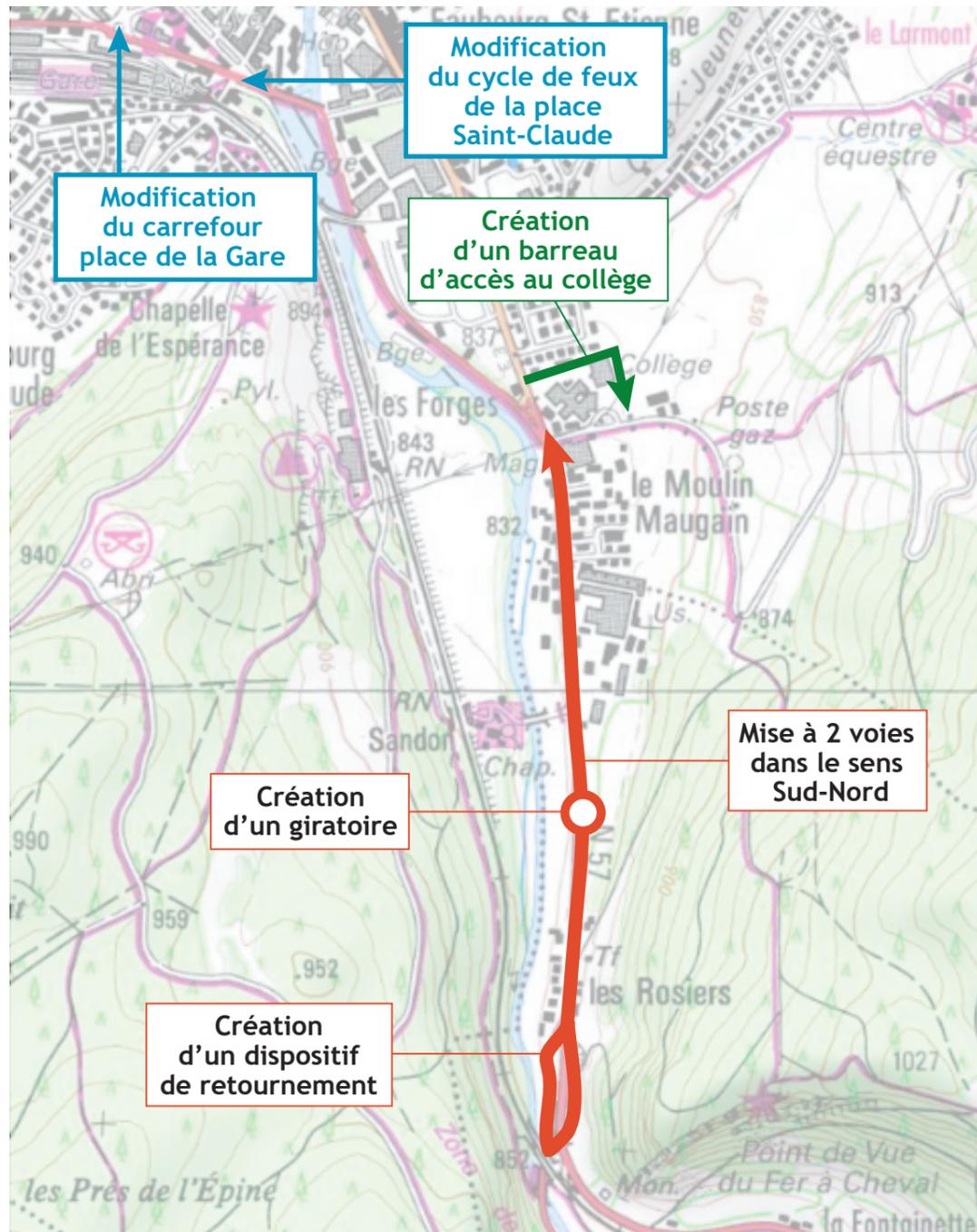
- de sécuriser les traversées piétonnes sur la RN57 au sud du giratoire André-Malraux, en particulier pour les flux piétons en relation avec le collège;
- une circulation fluide dans le giratoire André-Malraux en empêchant notamment que la remontée de file sur la RN57 depuis la place Saint-Claude ne vienne bloquer les usagers entrant dans le giratoire en provenance du centre-ville.

La variante A permettrait un **gain de temps estimé de 5 minutes environ** sur le parcours entre La Gauffre et le giratoire Louis-Pergaud (le temps de parcours est de 20 à 25 minutes aujourd'hui en heures de pointe).

## &gt; CHIFFRES CLÉS DE LA VARIANTE A

Linéaire d'aménagement	1 500 mètres
Carrefours créés, modifiés ou équipés	3
Gain de temps de parcours entre La Gauffre et le giratoire Louis-Pergaud	5'
Coût estimé de la variante	12,1 millions d'euros

## &gt; LA VARIANTE A'



Fond : IGN

La variante A' consiste à ajouter aux aménagements de la variante A des modifications dans le carrefour Saint-Claude et le carrefour de la Place de la Gare. Les études de trafic ont en effet montré que les gains de temps apportés par un aménagement sur la section entre le carrefour des Rosiers et le carrefour giratoire André-Malraux seraient, dans toutes les variantes, perdus en partie sur la section en aval, en direction de la gare de Pontarlier. La perte de temps sur cette section serait de 2 à 4 minutes.

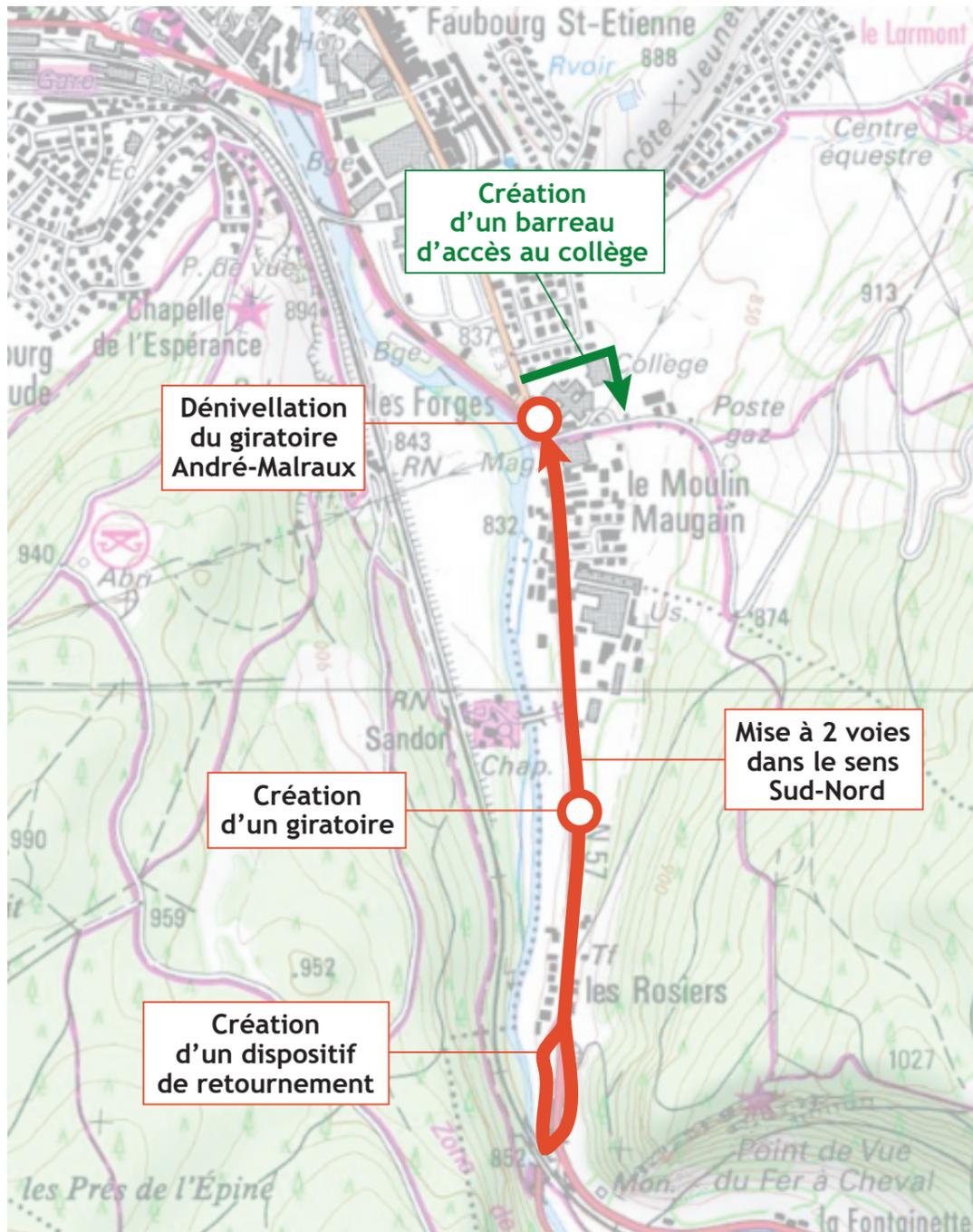
Cette variante consisterait, tout en réalisant l'aménagement de la variante A, à modifier le cycle de feux de la place Saint-Claude et à modifier le carrefour de la place de la Gare. Ce dernier deviendrait un carrefour à feux en croix (il reste à étudier précisément) et ses feux seraient synchronisés avec ceux de la place Saint-Claude, permettant ainsi d'améliorer la gestion des flux de voitures et de piétons.

La variante A' permettrait un **gain de temps estimé de 14,5 minutes environ** sur le parcours entre La Gauffre et le giratoire Louis-Pergaud (le temps de parcours est de 20 à 25 minutes aujourd'hui en heures de pointe).

## &gt; CHIFFRES CLÉS DE LA VARIANTE A'

Linéaire d'aménagement	1 900 mètres
Carrefours créés, modifiés ou équipés	5
Gain de temps de parcours entre La Gauffre et le giratoire Louis-Pergaud	14,5'
Coût estimé de la variante	14,1 millions d'euros

## &gt; LA VARIANTE B



Fond : IGN

La variante B est envisagée selon les mêmes principes que la variante A, en y ajoutant la dénivellation du carrefour giratoire André-Malraux.

Elle consiste donc en un aménagement sur place de la RN57, avec la mise à 2 voies de la route nationale dans le sens Sud-Nord du carrefour des Rosiers au carrefour giratoire André-Malraux et comprend la création :

- d'un giratoire au niveau de l'enseigne Aldi ;
- d'un dispositif de retournement aux Rosiers sur la RD437 ;
- d'un barreau d'accès au collège André-Malraux par l'arrière du collège.

En complément, la voie Sud-Nord de la RN57 serait dénivellée pour passer sous le carrefour giratoire André-Malraux avec l'objectif de supprimer un obstacle supplémentaire à l'écoulement du trafic en direction de la gare de Pontarlier. Cette dénivellation ne serait accessible qu'aux véhicules légers d'un gabarit maximal de 2,80 m.

En termes d'inconvénients, cette variante :

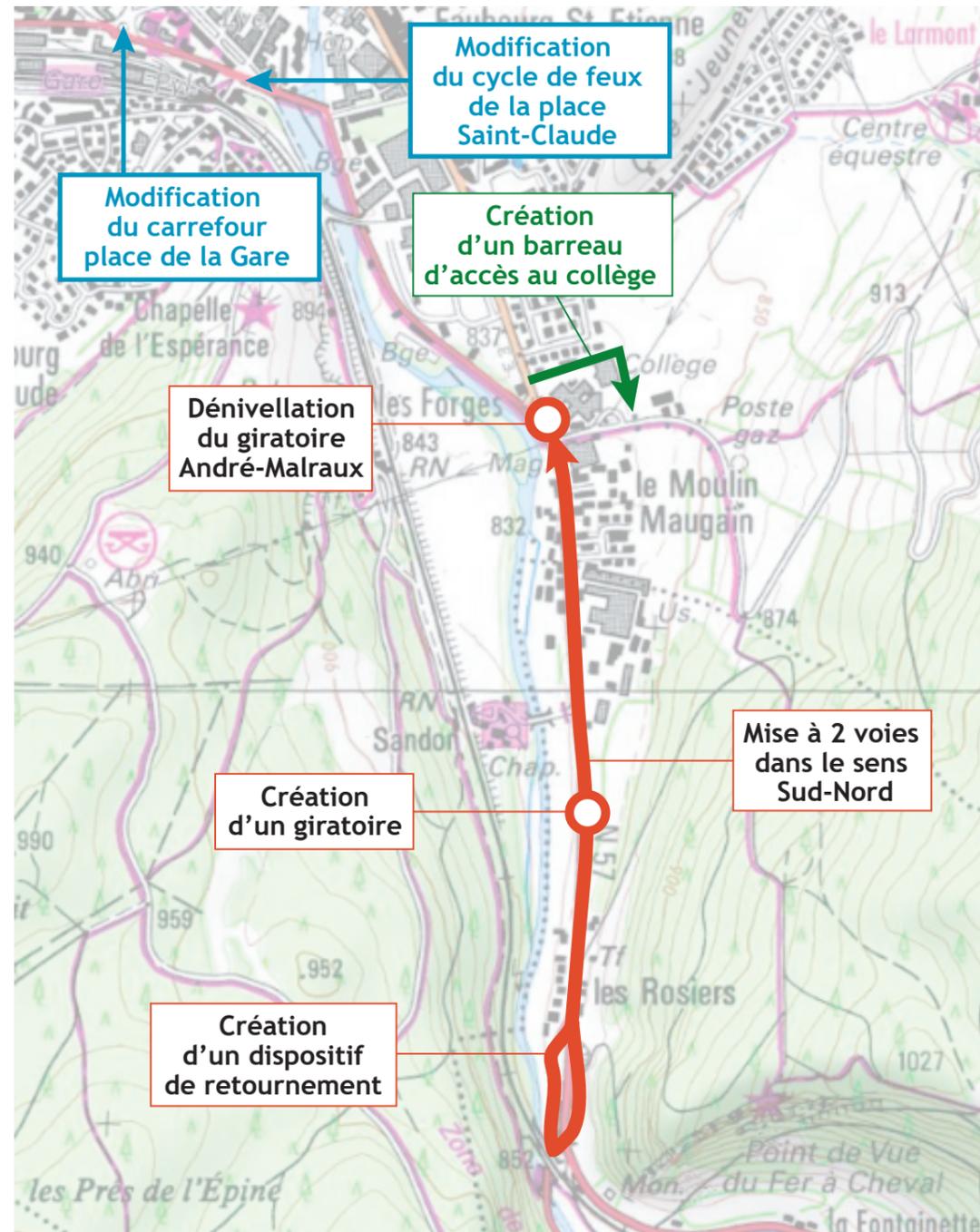
- dessert moins bien les activités situées à l'ouest de la RN57 et rend délicat le mouvement entre le chemin du Larmont et la RN57 Sud, notamment pour les cars scolaires ;
- empiète sur l'emprise de l'entreprise Nestlé, sans conséquence toutefois sur l'activité productive ;
- pourrait poser des problèmes en termes de gabarit, la question du passage des véhicules d'exploitation de la RN57, notamment pour le déneigement, ou des véhicules de secours, devant être analysée plus finement dans la suite des études.

La variante B permettrait un gain de temps estimé de 6,5 minutes environ sur le parcours entre La Gauffre et le giratoire Louis-Pergaud (le temps de parcours est de 20 à 25 minutes aujourd'hui en heures de pointe).

## &gt; CHIFFRES CLÉS DE LA VARIANTE B

Linéaire d'aménagement	1 500 mètres
Carrefours créés, modifiés ou équipés	3
Gain de temps de parcours entre La Gauffre et le giratoire Louis-Pergaud	6,5'
Coût estimé de la variante	19,7 millions d'euros

## &gt; LA VARIANTE B'



Fond : IGN

La variante B' consiste à ajouter aux aménagements de la variante B des modifications dans le carrefour Saint-Claude. Les études de trafic ont en effet montré que les gains de temps apportés par un aménagement sur la section entre le carrefour des Rosiers et le carrefour giratoire André-Malraux seraient, dans toutes les variantes, perdus en partie sur la section en aval, en direction de la gare de Pontarlier. La perte de temps sur cette section serait de 2 à 4 minutes.

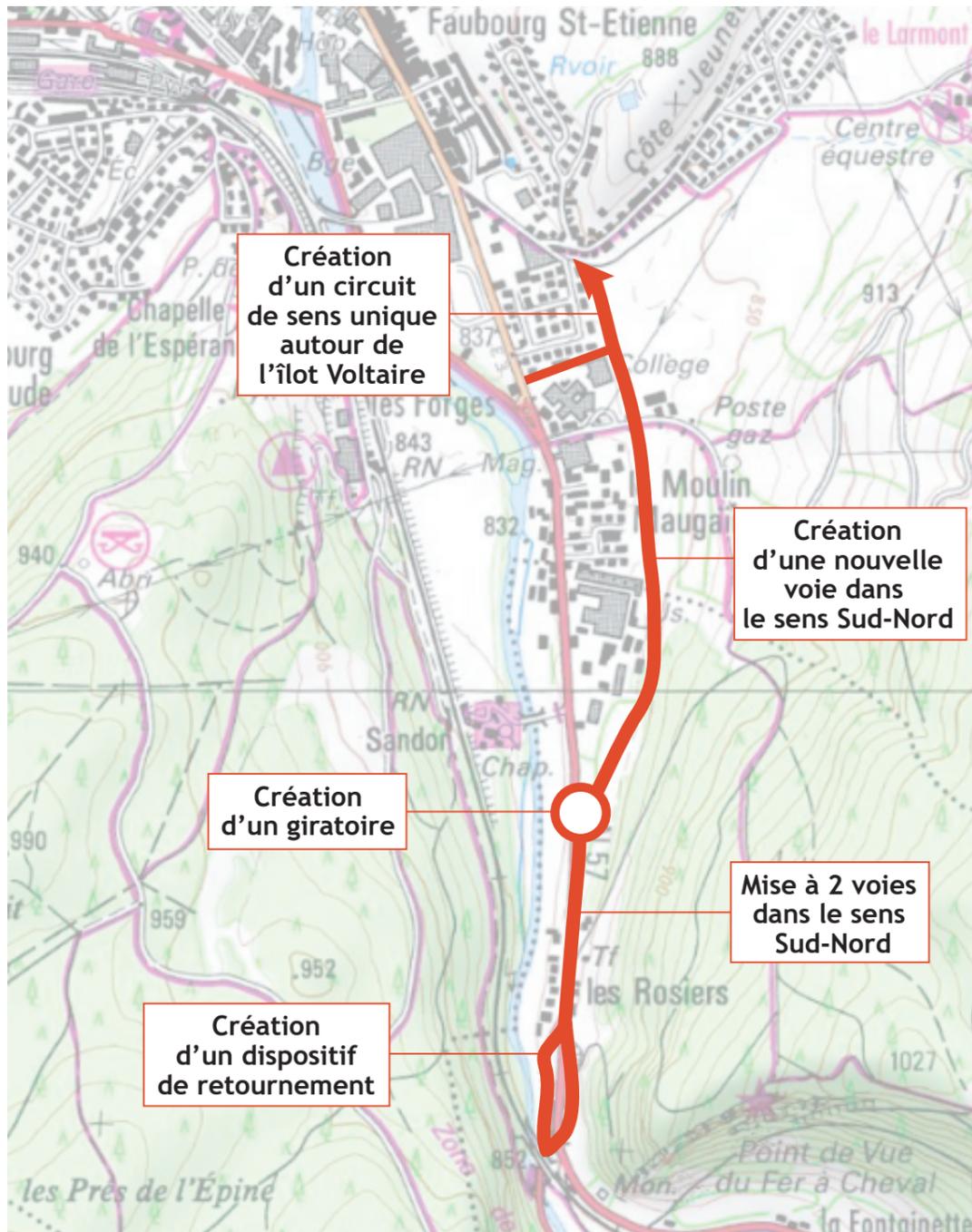
Cette variante consisterait, tout en réalisant l'aménagement de la variante B, à modifier le cycle de feux de la place Saint-Claude et à modifier le carrefour de la place de la Gare. Ce dernier deviendrait un carrefour à feux en croix (il reste à étudier précisément) et ses feux seraient synchronisés avec ceux de la place Saint-Claude, permettant ainsi d'améliorer la gestion des flux de voitures et de piétons.

La variante B' permettrait un gain de temps estimé similaire à celui de la variante A', soit **14,5 minutes environ** sur le parcours entre La Gauffre et le giratoire Louis-Pergaud (le temps de parcours est de 20 à 25 minutes aujourd'hui en heures de pointe).

## &gt; CHIFFRES CLÉS DE LA VARIANTE B'

Linéaire d'aménagement	1 900 mètres
Carrefours créés, modifiés ou équipés	5
Gain de temps de parcours entre La Gauffre et le giratoire Louis-Pergaud	14,5'
Coût estimé de la variante	21,7 millions d'euros

## &gt; LA VARIANTE C



Fond : IGN

La variante C consiste en :

- la mise à deux voies dans le sens Sud-Nord du carrefour des Rosiers au nouveau giratoire créé à hauteur du supermarché «Aldi», la RN57 restant à l'identique entre le giratoire «Aldi» et le carrefour giratoire André-Malraux, qui serait supprimé;
- la création d'une nouvelle voie de desserte à l'est de la route nationale afin de séparer en aval des Rosiers les flux se dirigeant vers le centre-ville des flux se dirigeant vers la gare de Pontarlier. Cette voie prendrait son origine au niveau de l'enseigne Aldi pour rejoindre l'avenue de l'Armée de l'Est en passant à l'arrière des îlots bâtis.

Cette variante nécessite pour fonctionner de manière optimale :

- la création d'un giratoire de grande dimension au niveau de l'enseigne Aldi où la voie de desserte prendrait son origine;
- la création d'un circuit de sens unique autour de l'îlot Voltaire;
- une réflexion sur une nouvelle configuration du carrefour du centre hospitalier (rue de l'Industrie-rue Toulombief-avenue de l'Armée de l'Est).

Elle permettrait de réduire d'au moins un quart le volume de trafic sur la section la plus chargée de la RN57. Dans cette variante, les tourne à gauche entre le nouveau giratoire «Aldi» et le giratoire André-Malraux resteraient possibles, la RN57 restant à l'identique sur cette section.

En termes d'inconvénients, cette variante :

- reporte des circulations à l'arrière d'îlots d'habitation, générant ainsi des nuisances importantes pour les habitants du quartier du Larmont et du bas du Toulombief;
- génère une légère augmentation des temps de parcours dans le sens de la «contrepointe» du soir (sens Nord-Sud) du fait de la transformation de l'actuel carrefour à hauteur du supermarché «Aldi» en giratoire;
- l'impact environnemental et en termes d'impact sur les surfaces agricoles est important.

La variante C permettrait un **gain de temps estimé de 9 minutes environ** sur le parcours entre La Gauffre et le giratoire Louis-Pergaud (le temps de parcours est de 20 à 25 minutes aujourd'hui en heures de pointe).

## &gt; CHIFFRES CLÉS DE LA VARIANTE C

Linéaire d'aménagement	2 700 mètres
Carrefours créés, modifiés ou équipés	2
Gain de temps de parcours entre La Gauffre et le giratoire Louis-Pergaud	9'
Coût estimé de la variante	18,7 millions d'euros

## 2.3. LA RÉALISATION D'UNE VOIE POUR LES MODES DOUX

Aujourd'hui, les conditions de circulation des cycles entre le carrefour des Rosiers et le carrefour giratoire André-Malraux sont compliquées et peu sécuritaires. Par ailleurs le collège André-Malraux, le gymnase du Larmont, les commerces, entreprises et habitations des quartiers riverains de la RN57 génèrent des déplacements à pied, à vélo ou avec d'autres modes actifs (rollers, trottinettes, etc.).

L'aménagement de la RN57 au sud de Pontarlier donne l'opportunité d'améliorer les déplacements « modes doux » par des aménagements spécifiques.

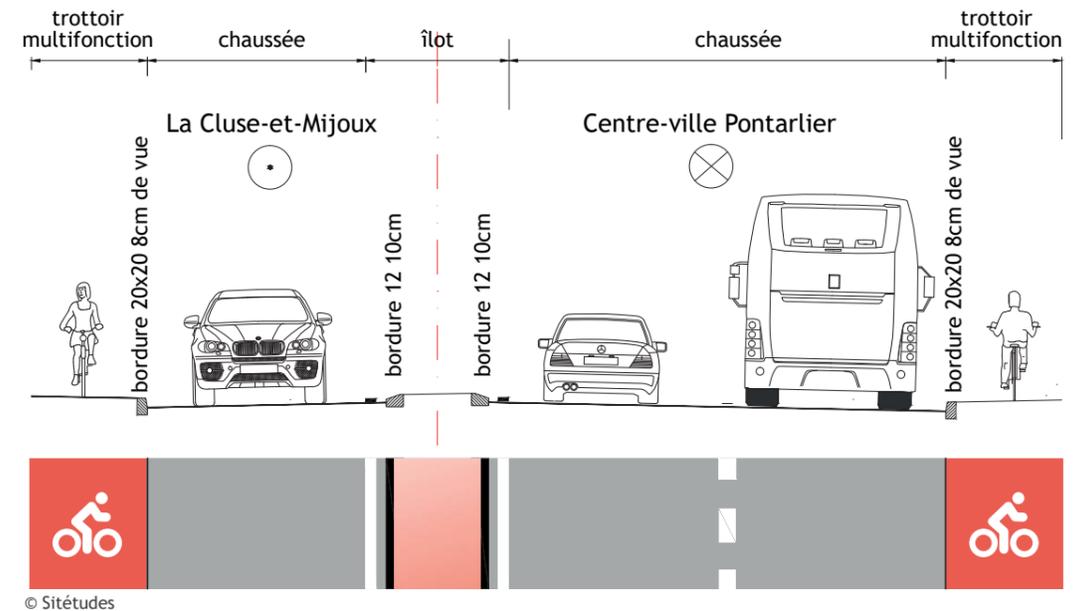
Ainsi, les variantes d'aménagement sur place A, A', B et B' intégreraient dans le principe :

- une voie pour les cycles longeant la RN57 dans le sens Sud-Nord, du carrefour des Rosiers au futur carrefour giratoire «Aldi» ;
- une voie pour les cycles, doublée d'une voie (trottoir) pour les piétons, longeant la RN57 dans le sens Sud-Nord du futur carrefour giratoire «Aldi» au carrefour giratoire André-Malraux ;
- une voie cycles et piétons, mixte sur une majeure partie du parcours, dans le sens Nord-Sud, du carrefour giratoire André-Malraux au carrefour des Rosiers.

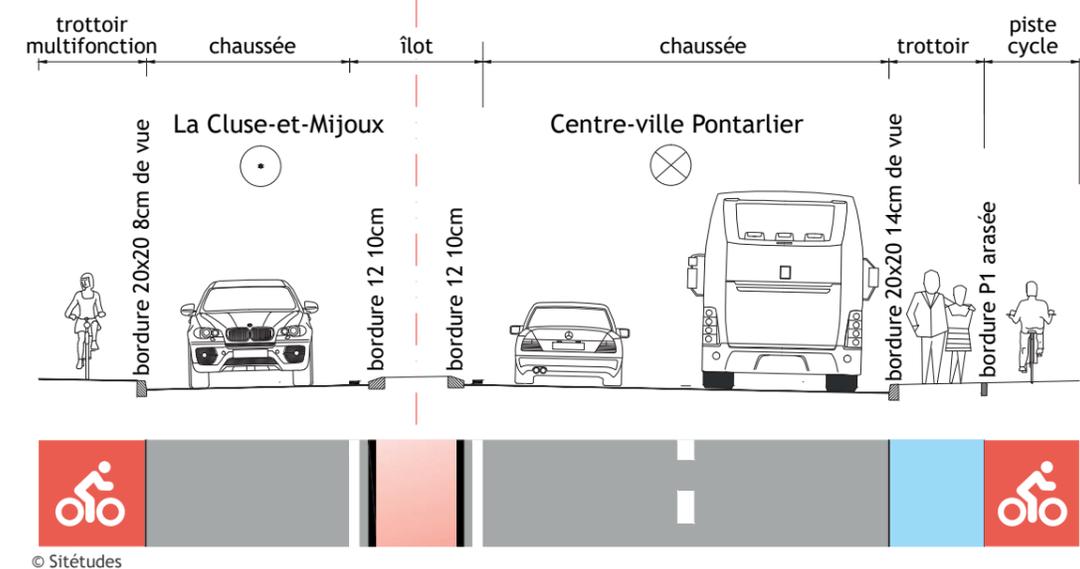
La variante C (nouvelle voie de desserte à l'Est de la RN57) permettrait également ce type d'aménagement :

- soit le long de la RN57 ;
- soit pour une partie le long de la RN57 puis pour l'autre partie le long de la nouvelle voie de desserte et d'accès direct vers le centre-ville.

### > PRINCIPES ENTRE LE CARREFOUR DES ROSIERS ET LE FUTUR GIRATOIRE «ALDI»



### > PRINCIPES ENTRE LE FUTUR GIRATOIRE «ALDI» ET LE GIRATOIRE ANDRÉ-MALRAUX



## 2.4. LA PRISE EN COMPTE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CADRE DE VIE

La prise en compte de l'environnement naturel et du cadre de vie des habitants fait partie intégrante de la conception du projet. Aujourd'hui un état initial de l'environnement, première étape de l'étude environnementale, a été réalisé. La suite des études permettra d'approfondir les analyses sur la variante qui sera retenue par l'État et les collectivités partenaires. Elle permettra aussi de proposer, si des impacts n'ont pas pu être évités, des mesures pour les réduire ou les compenser.

Une première identification des thématiques environnementales dans la zone d'étude du projet est proposée ici.

### < Le milieu humain

- **Les niveaux sonores**

Du fait de l'urbanisation de la zone du projet, la question des nuisances sonores est un enjeu majeur. Des **études acoustiques** seront réalisées sur la variante retenue. Elles permettront de vérifier s'il est nécessaire de prendre des mesures de protection contre les nuisances sonores qui seraient induites par le projet.

- **Le foncier**

Toutes les variantes étudiées ont un **impact sur quelques bâtiments de la façade est de la RN57**, au nord du carrefour des Rosiers, qui devraient en conséquence être démolis. Pour le moment, quatre bâtiments, dont deux locaux d'activité actifs, sont recensés. Des contacts ont été pris avec les propriétaires et exploitants de ces locaux. Les personnes concernées feront l'objet d'une attention toute particulière au cours des études et des solutions à l'amiable seront préférentiellement recherchées.

Une partie d'espaces non bâtis de l'entreprise Nestlé serait concernée par la dénivellation du carrefour giratoire André-Malraux envisagée dans la variante B. La variante C est celle qui présente l'impact le plus conséquent sur le foncier (surfaces agricoles).

- **Les documents d'urbanisme**

Deux documents de planification, qui fixent les grandes orientations d'urbanisme et de développement et réglementent l'occupation des sols, concernent la zone du projet : le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Pontarlier et le Plan Local d'Urbanisme de La Cluse et Mijoux.

Différents **enjeux en lien avec la RN57** sont identifiés dans le PLU de Pontarlier : le développement d'une voie verte, la requalification de l'entrée sud de la ville, la préservation des perspectives paysagères depuis la route nationale, le développement de l'habitat.

- **Les réseaux et les servitudes**

Des réseaux (électricité, télécommunication, gaz, eau potable et eaux usées) et servitudes d'utilité publique existent au niveau de la zone d'étude du projet.

Les différentes servitudes et prescriptions devront être prises en compte et respectées :

- les servitudes relatives à la **protection des monuments historiques**;
- les servitudes relatives à la **protection des sites et monuments naturels et urbains** (qui correspond au mont du Larmont) ;
- les servitudes relatives au **transport de gaz** et au **transport d'énergie électrique** ;
- les servitudes relatives aux **transmissions radio-électriques** (antenne du Larmont) ;
- les servitudes de **télécommunication** ;
- les prescriptions du **Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) du Doubs amont** qui concerne les communes de Pontarlier et de La Cluse et Mijoux. Le PPRI prescrit que les ouvrages construits ne doivent pas augmenter les risques de crues en amont et en aval et doivent rechercher la plus grande transparence hydraulique\*.

#### DÉFINITIONS

**TRANSPARENCE HYDRAULIQUE** : aptitude que possède un aménagement à ne pas faire obstacle aux mouvements des eaux, afin notamment de ne pas amplifier le niveau des plus hautes eaux, ne pas allonger la durée des inondations et ne pas augmenter leur étendue.

- **Le patrimoine et l'archéologie**

Le périmètre de protection de plusieurs monuments historiques présents dans la zone du projet (porte Saint-Pierre, église Sainte-Bénigne, plusieurs immeubles, chapelle des Annonciades) s'étend jusqu'à la RN57. Le long de l'axe se trouve la demeure de Sandon dont les vestiges, bâtiments et décors sont protégés. Des perspectives sur les forts du Larmont et de Joux ainsi que sur le retranchement du Chauffaud à La Cluse et Mijoux existent depuis la RN57. La montagne du Larmont figure sur la liste des sites inscrits.

De ce fait, tout projet dans ce secteur est **soumis à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France**.

Plusieurs **zones de présomption de prescriptions archéologiques**, c'est-à-dire potentiellement concernées par des opérations d'archéologie préventive\*, sont également présentes dans le périmètre du projet.

> **LE CHÂTEAU DE JOUX ET LE FORT DU LARMONT VUS DEPUIS LE DOUBS**



© JGS25/Wikimedia Commons

## < Les milieux naturels

- **Les ressources en eau souterraine et superficielle**

La zone d'étude est concernée par **deux grandes masses d'eau souterraines** : les alluvions du Dugeon et de la nappe de l'Arlier le long du Doubs, et les calcaires jurassiques, chaîne du Jura, Doubs et Dessoubre. Les infrastructures de transport peuvent constituer des sources de pollutions des aquifères\*. Ce point en lien avec les aménagements mais aussi avec les travaux, constitue un enjeu pour le projet.

Aucun captage d'eau potable n'est identifié dans la zone d'étude. Toutefois une importante **canalisation d'alimentation en eau potable** passe sous la RN57 en provenance du lac de Saint-Point, deuxième ressource en eau potable de la Communauté de communes du Grand Pontarlier.

- **Les secteurs à risques géotechniques**

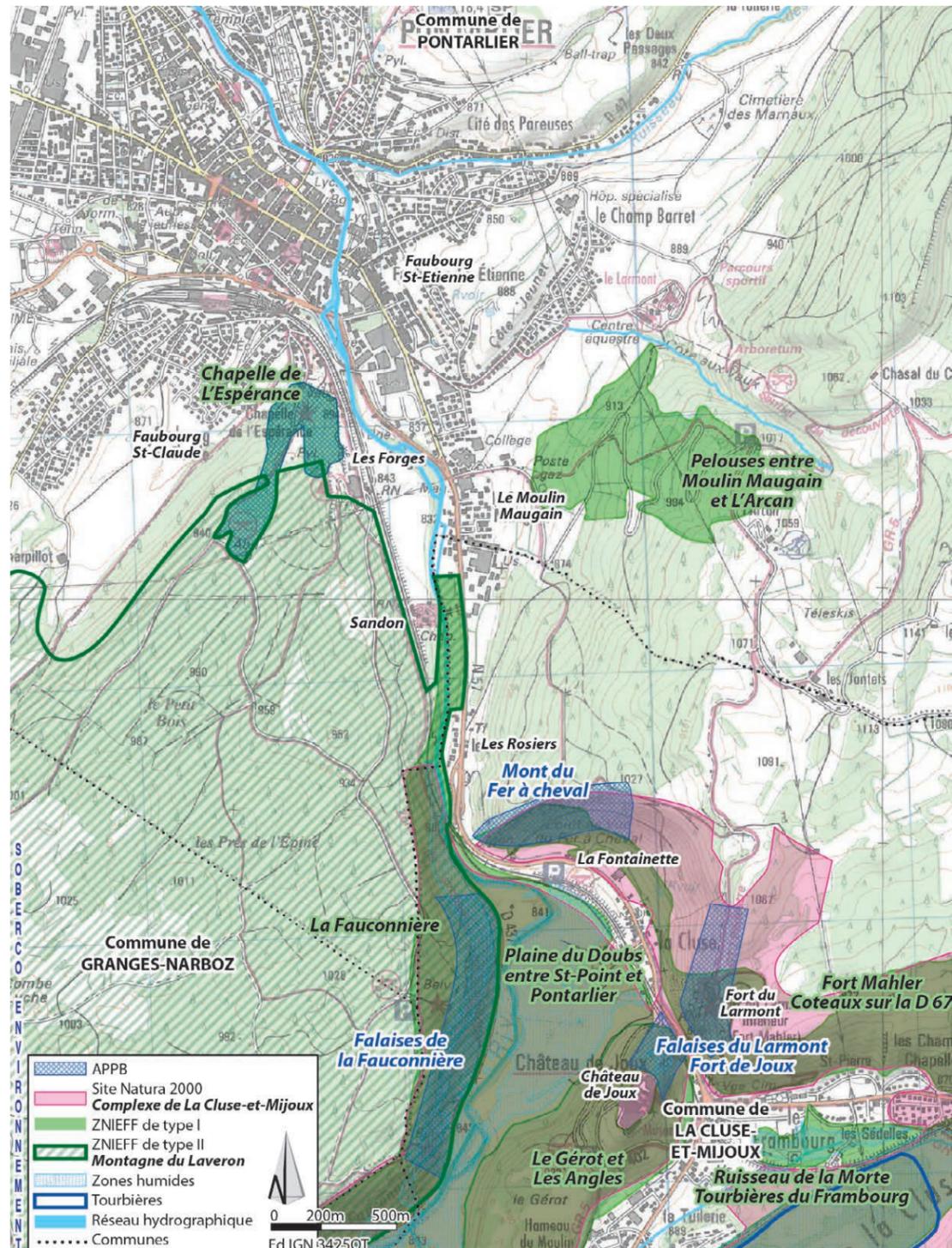
Le projet devra prendre en compte le **contexte géologique** (couches d'argile et de graviers) générant des risques d'**instabilité de terrain**. Des risques d'éboulements sont présents le long de la RN57, ainsi que des effondrements de cavités localisés autour du Pont de la Fauconnière et sur l'avenue de l'Armée de l'Est.

DÉFINITIONS

**ARCHÉOLOGIE PRÉVENTIVE** : intervention qui assure que des vestiges susceptibles d'être détruits par des travaux d'aménagement puissent être au préalable détectés, étudiés, extraits ou encore conservés. L'archéologie préventive a été instaurée par la loi du 17 janvier 2001.

**AQUIFÈRES** : formation géologique ou roches poreuses permettant l'écoulement d'une nappe souterraine et le captage de l'eau.

## LES ESPACES NATURELS PROTÉGÉS AUX ABORDS DE LA RN57



© DREAL Bourgogne - Franche-Comté Données Nature et Eau / Conservatoire des espaces naturels 2016

- Les milieux naturels et la biodiversité

La richesse floristique et faunistique de la cluse de Pontarlier est identifiée au travers de plusieurs zonages et espaces réglementaires : Zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF\*) de type I et II, arrêtés de protections de biotope\*, site Natura 2000\*, zones humides, etc. (cf. carte ci-contre). Ces espaces protégés se trouvent en limite de la route nationale. Le Doubs et les milieux humides qui lui sont associés sont présents à l'ouest de la RN57. Les protections soulignent la valeur écologique de la zone d'étude. Trois ZNIEFF sont particulièrement proches de la RN57 et de l'urbanisation située le long de l'axe : « la plaine du Doubs entre Saint-Point et Pontarlier », « les Pelouses entre Moulin Maugain et l'Arcan » et « La Fauconnière », abritant le faucon pèlerin qui niche dans les anfractuosités de la falaise, conférant à ce site un intérêt faunistique majeur.

Un corridor écologique\* d'importance régionale se situe également au niveau de la cluse de Pontarlier, depuis le sud de l'agglomération jusqu'au lieu-dit « les Rosiers ». Le projet devra préserver les continuités qui permettent aujourd'hui aux espèces animales de se déplacer, à hauteur du collège André-Malraux (cette continuité fait la jonction entre les pâtures du Larmont et le Doubs), au nord des Rosiers où une épaisseur végétale borde la RN57 et au sud des Rosiers où l'absence de bâti favorise les échanges entre la forêt du Larmont et le Doubs.



Faucon pèlerin © DR

## DÉFINITIONS

**ZONE NATURELLE D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE (ZNIEFF) :** les ZNIEFF font l'objet d'un inventaire qui doit être consulté avant tout projet d'aménagement. Elles sont de deux types : les ZNIEFF de type I (zones présentant un intérêt biologique remarquable) et les ZNIEFF de type II (regroupant de grands ensembles naturels).

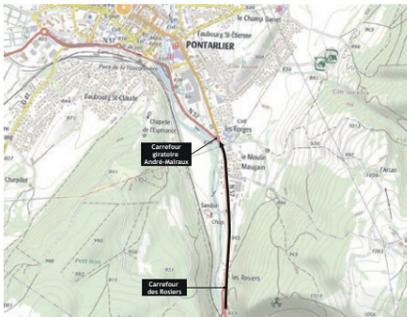
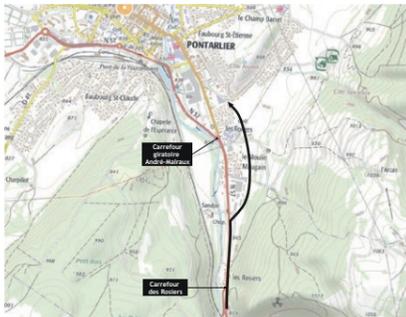
**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DE PROTECTION DE BIOTOPE (APPB) :** aires protégées de façon réglementaire pour prévenir la disparition d'espèces protégées.

**NATURA 2000 :** réseau européen recensant les espaces naturels les plus importants pour la préservation des oiseaux et des habitats d'espèces naturelles.

**CORRIDOR ÉCOLOGIQUE :** corridor de déplacement ou continuité écologique permettant aux espèces de circuler, de s'alimenter, de se reproduire et de se reposer.

## 2.5. TABLEAU DE COMPARAISON DES VARIANTES

Les caractéristiques principales et de premiers éléments de comparaison des variantes sont synthétisés dans le tableau ci-dessous.

	> VARIANTES « AMÉNAGEMENT SUR PLACE DE LA RN57 »				> VARIANTE « CRÉATION D'UNE NOUVELLE VOIE DE DESSERTE »
					
	<b>Variante A</b> « Aménagement sur place »	<b>Variante A'</b> « Aménagement sur place + modification du carrefour Saint-Claude + modification du carrefour place de la Gare »	<b>Variante B</b> « Aménagement sur place sur place avec dénivellation du carrefour giratoire André-Malraux »	<b>Variante B'</b> « Aménagement sur place avec dénivellation du carrefour giratoire André-Malraux + modification du carrefour Saint-Claude + modification du carrefour place de la Gare »	<b>Variante C</b> « Aménagement sur place entre le carrefour des Rosiers et l'enseigne "Aldi" + nouvelle voie de desserte à l'est de la RN57 + suppression du giratoire André-Malraux »
Amélioration des conditions de circulation sur la RN57	😊	😊😊😊	😊	😊😊😊	😊😊
Amélioration/sécurisation de la desserte locale et des modes doux	😊	😊	😊	😊	😊
Impact foncier	😞	😞	😞	😞	😞😞
Impact environnemental global	😊	😊	😞	😞	😞
Impacts des travaux sur les circulations	😞	😞	😞	😞	😞
Coût estimé en millions d'euros	12,1 M€	14,1 M€	19,7 M€	21,7 M€	18,7 M€

# ET APRÈS LA CONCERTATION ?

## 3.1. LE BILAN DE LA CONCERTATION ET LE CHOIX D'UNE VARIANTE

Les premières études sur le projet d'aménagement de la RN57 au sud de Pontarlier entre le carrefour des Rosiers à La Cluse et Mijoux et la place de la Gare à Pontarlier ont permis de vérifier la faisabilité du projet et d'identifier les variantes d'aménagement possibles.

De nouvelles études vont s'engager après la concertation afin d'approfondir l'ensemble des thématiques techniques et environnementales sur la variante qui sera retenue à l'issue de la concertation. Elles permettront de définir les aménagements à mettre en œuvre et de préciser les conditions d'insertion du projet dans l'environnement.

**Ces prochaines études s'appuieront sur le bilan de la concertation.** L'État, maître d'ouvrage du projet, dressera à l'issue de la concertation un **bilan de la participation et des avis recueillis auprès des acteurs et du public**. Ce bilan sera rendu public. Il permettra en particulier d'éclairer le choix d'une variante par l'État et les collectivités partenaires.

Le bilan de la concertation constituera également l'une des pièces du dossier de la future enquête publique.

## 3.2. LES PROCHAINES ÉTUDES

L'enquête publique, organisée par une commission d'enquête indépendante désignée par le Tribunal Administratif, permettra au public de s'informer une nouvelle fois et de s'exprimer sur le projet finalisé. Elle est envisagée fin 2019-début 2020 suivant les résultats de la présente concertation.

Les études à conduire à la suite de la concertation et dans la perspective de l'enquête publique seront destinées à approfondir les études techniques sur la variante retenue. Elles intégreront également la réalisation de l'étude environnementale.

Elles comprendront notamment :

- la justification du projet proposé ;
- l'analyse comparative des aménagements ;
- la détermination des impacts du projet et des mesures permettant de les éviter, de les réduire ou de les compenser ;
- des études de trafic ;
- l'évaluation socio-économique du projet.

### L'ENQUÊTE PUBLIQUE, PROCHAINE ÉTAPE DE PARTICIPATION DU PUBLIC

L'enquête publique est une procédure codifiée par le Code de l'Environnement (articles L123-1 à L123-19 et R123-1 à R123-46). Elle a pour objet d'assurer l'information et la participation du public ainsi que la prise en compte des intérêts des tiers. Elle intervient ultérieurement à la concertation, au moment où le projet est précisé. Elle est organisée par un commissaire enquêteur ou une commission d'enquête constituée de personnalités indépendantes du maître d'ouvrage et désignées par le Tribunal Administratif. L'enquête publique se tient sur la base du dossier d'enquête qui contient le bilan de la concertation et présente les résultats exhaustifs des études, dont l'étude environnementale.





# RN57

Aménagement  
SUD DE PONTARLIER

## Concertation publique

du 15 octobre  
au 10 décembre 2018

Conception-rédaction : Menscom - Réalisation graphique : Studio Kali.  
Photo de couverture : © 4Vents/DREAL Bourgogne Franche-Comté - Impression : Est Imprim - Octobre 2018.



Ministère de la Transition écologique et solidaire  
Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement  
Bourgogne Franche-Comté - Service Transport et Mobilité  
21B rue Alain-Savary  
CS 31269  
25005 BESANÇON CEDEX  
Tél. : 03 81 21 67 00

[www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr](http://www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr)

